

## Modalités du test d'admission

### LES MUSICIENS-CHANTEURS

La durée du test est fixée à 15 minutes maximum.

**Pour ceux qui pratiquent déjà un instrument**, il leur sera demandé :

- ✚ De jouer entre 3 minutes et 5 minutes une pièce de leur choix interprétée par cœur – l'accompagnement ou non est du choix et de la responsabilité du candidat ;
- ✚ De se prêter à un test de formation musicale- oral et écrit (3 mn maximum) ;
- ✚ De participer à un entretien avec les membres de la Commission chargée d'apprécier la motivation de la candidature (5 mn maximum).

**Pour ceux qui ne pratiquent pas un instrument mais qui ont une pratique vocale et/ou musicale active et avérée :**

- ✚ 1 pièces, choisie par le candidat parmi les 2 proposées par le Conservatoire et apprises par cœur, sera à interpréter devant le jury
- ✚ Le candidat pourra s'accompagner d'une bande sonore instrumentale, mais sans les paroles, un CD servant de support fourni par le candidat. (3 mn maximum) ;
- ✚ De se prêter à un test de formation musicale- oral et écrit (3 mn maximum) ;

### LES DANSEURS (CLASSIQUES)

(il n'y a pas d'admission en danse contemporaine ou en danse jazz)

Les candidats sont regroupés et participent à un cours de danse classique qui correspond au **niveau d'entrée en cycle II Phase 1** des conservatoires contrôlés par l'Etat et dont la durée est de 1h00.

Les candidats doivent être en tenue :

**Pour les filles** : soit le chignon, un justaucorps, un collant couleur chair, des ½ pointes (entrée en 6°) ou des pointes (autres niveaux que l'entrée en 6°).

**Attention, sont à proscrire** les tutus, bijoux, le maquillage, les survêtements ou les jupes et jupettes.

**Pour les garçons** : il est demandé une tenue adaptée : T-shirt près du corps, collant, chaussons noirs ou gris

Pour chaque candidat un entretien de motivation avec les membres de la Commission (5 mn maximum) est programmé à la fin du cours du danse.

### CRITERES D'EVALUATION

La Commission d'admission se dote de critères d'évaluation : parcours scolaire du candidat et cohérence du choix de l'entrée en 6ème, motivation pour la pratique instrumentale ou la danse, justesse, sensibilité décelée dans les deux premières parties de l'entretien d'admission.

# Classes à Horaires Aménagés MUSIQUE & DANSE



## Collège Auguste MIGNET

41 Rue Cardinale

BP 40 13601 Aix-en-Provence cedex 1

Téléphone : 04 42 93 63 00

Fax : 04 42 27 42 35

[ce.0132568w@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0132568w@ac-aix-marseille.fr)

en partenariat avec le Conservatoire à  
Rayonnement Régional Darius MILHAUD

380 avenue Mozart

13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 80 71 84 20

Les classes à horaires aménagés ont été créées conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de la Culture afin d'intégrer les enseignements artistiques à une scolarité normale avec un partage de l'emploi du temps entre enseignement général et cours d'enseignement artistique renforcé.

Cet enseignement est dispensé au collège Mignet et dans les locaux du Conservatoire. Il s'appuie sur un projet pédagogique élaboré en partenariat intégrant des pratiques liées à la thématique de la Classe à Horaires Aménagés (ou CHA) ainsi que sur la construction d'une culture artistique ouverte permettant de développer le sens critique et esthétique.

L'admission des élèves dans cette classe est prononcée par Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône sur proposition de la commission de recrutement composée notamment des membres de l'éducation nationale et du partenaire artistique et culturel qui apprécieront les candidatures. Elle repose notamment sur la motivation de l'élève qui est un élément important d'appréciation.



Quelles sont les conditions pour faire acte de candidature pour ces Classes à Horaires Aménagés pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> à Mignet?

- Être en CM2 pendant l'année scolaire 2023-2024 ;
- Musique : déjà jouer d'un instrument ou, si ce n'est pas le cas, avoir une pratique vocale active et aspirer à jouer d'un instrument en orchestre ;
- Danse classique : déjà pratiquer la danse et être en Cycle II, phase 1 en classique

**Les modalités des tests d'admission sont précisées au verso de cette plaquette**

## Saisie du dossier de candidature

Le formulaire en ligne sera disponible du 20/12/2022 au 14/02/2024 23h59

[CHA Saisie candidature rs2024 - Accueil \(education.fr\)](#)

Attention, l'enregistrement de la candidature n'est effectif qu'à partir du moment où la famille clique sur le bouton "Fin du Formulaire" : **imprimer la candidature avant de fermer la page**

## Transmission du dossier de candidature et pièces à fournir

- Formulaire d'inscription DSDEN
- Enveloppe timbrée format 110/220 à l'adresse de la famille ;
- Lettre de motivation manuscrite pensée et rédigée par le candidat accompagné de la famille ;
- Copie du Livret Scolaire Unique CM1 et début de CM2 ;
- Tout document jugé utile par la famille du candidat (relevé de notes du Conservatoire ou de l'école de musique/de danse fréquentée, participations diverses à des spectacles, etc.).
- Certificat médical de moins de 3 mois attestant l'aptitude à la pratique de la danse (pour les CHAD)
- Documents administratifs spécifiques si vous n'êtes pas du secteur de Mignet ou que votre enfant est scolarisé dans une école hors contrat. Le collège communiquera spécifiquement avec vous à ce sujet.

*La bonne réception par courrier de l'ensemble des éléments obligatoires conditionne l'édition et l'envoi) de la convocation de l'élève pour passer l'entretien d'admission.*

Il est demandé à la famille de faire parvenir l'ensemble de ces documents par courrier postal **au collège Mignet avant le 19 février 2024**. Compte tenu des délais postaux, il convient d'envoyer les pièces au plus tard à la clôture de l'inscription.

